

Paie CBRH

Plan de paie 18/11/2019

■ Plan de paie 18/11/2019

■ Sommaire

1. PREAMBULE	4
Plan de paie.....	4
Informations.....	4
Préconisation	4
2. ORGANISME	6
3. REDUCTION AIDE A DOMICILE.....	7
4. INDEMNITES COMPENSATRICE DE PREAVIS.....	8
Délai de prévenance.....	8
Inaptitude suite à AT ou maladie professionnelle	10
5. APPRENTI.....	12
Seuil d'exonération	12
Code de cotisation individuelle – DSN MSA.....	12
6. ASSURANCE CHOMAGE POUR LES INTERMITTENTS EN CDDU	13
7. REDUCTION GENERALE TRANSPORT – DE 20 SALARIES	16
8. PLAN DE PAIE DU 16 OCTOBRE 2019	17
Réduction générale	17
Brut réduction antérieur	17
Validité	17
Régularisation Réduc. Pôle Emploi.....	18
MSA	18
Réduction retraite ARRCO 2.....	20
DSN.....	22
Apprenti.....	22
Taux retraite supérieur au légal	22
Seuil d'exonération	22

AED - Salaire brut assurance chômage apprenti.....	24
Indemnité de retraite	24

1. Préambule

Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **18112019,0001**.

Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1^{er} octobre 2018.

Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
Acquis
Pris

Absence 2
Acquis
Pris

Absence 3
Acquis
Pris

Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exon.

Eléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1
Libellé

Champ 2
Libellé

Champ 3
Libellé

Calendrier

Édité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

eMail

eMail envoyé via Serveur

Suffixe date sur le nom des fichiers de virement

Virement SEPA US

2. Organisme

Création de l'organisme M545 « AG MEDECINS DE FRANCE PREVOYANCE »

Institutions Paie et GRH : AG MEDECINS DE FRANCE PREVOYANCE

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution M545

Nom institution AG MEDECINS DE FRANCE PREVOYANCE

Abrégé AG MEDECINS DE FR

Code DADSU 775666340 Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

3. Réduction Aide à domicile

Modification de la variable de paie CK02 « Base réduction Fillon annuelle » qui devient :

Variable : CK02 Base réduction Fillon annuelle

Prédéfini	CEGID		
Code	CK02		
Libellé	Base réduction Fillon annuelle	Nature	Calcul
Thème	Exonération cotisations		
Type de base	Variables de paie	Base	Opérateur
	0777 ...	Brut loi Fillon	FIN

La soustraction du cumul ZB3 « Brut réduction Aide à domicile » est retirée.

4. Indemnités compensatrice de préavis

Délai de prévenance

Création de la rémunération 3072 « Ind. compensatrice délai prévenance »

Rémunération : 3072 Ind. compensatrice délai prévenance ✕

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID ▼

Code 3072 Libellé Ind. compensatrice délai prévenance

Nom court Ind. compensatric

Thème Salaires ▼

Activité <Toutes> ▼

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS ▼

A ajouter dans le coût global du salarié

L'employeur rompant la période d'essai sans respecter le délai de prévenance fixé à [l'article L 1221-25 du Code du travail](#) est redevable envers le salarié d'une indemnité compensatrice, sauf s'il a commis une faute grave. Cette indemnité est égale au montant des salaires et avantages que le salarié aurait perçus s'il avait accompli son travail jusqu'à l'expiration du délai de préavis, indemnité compensatrice de congés payés comprise ([C. trav. art. L 1221-25](#)). Cette indemnité est soumise à cotisations sociales, CSG et CRDS, taxes et participations assises sur les salaires. L'article L.1221-25 précise que le montant de cette indemnité doit comprendre l'indemnité compensatrice de préavis sur cette période. Par conséquent, elle n'est pas incluse dans les cumuls 11 et 12. A défaut d'exclusion dans le code général des impôts, elle est intégralement soumise à impôts.

Rémunération : 3072 Ind. compensatrice délai prévenance

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Éléments variables
Valeur				
Montant				
Quantité	Quantité			
Imprimable/ Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Rémunération : 3072 Ind. compensatrice délai prévenance

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Périodicité

Nature prime

Nature 023 023 - Indemnité compensatrice de préavis payé non effectué

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 08 oct. 2014

Autres éléments

Autre élément <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

Non soumis à cotisation

Inaptitude suite à AT ou maladie professionnelle

Création de la rémunération 3098 « Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP »

Rémunération : 3098 Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 3098 Libellé Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Nom court Indemnité compens

Thème Salaires

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Indemnité compensatrice du préavis pour inaptitude suite à AT ou maladie professionnelle

Montant : à saisir

Rémunération : 3098 Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Éléments variables
Valeur				
Montant				
Quantité	Quantité			
Imprimable/Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Rémunération : 3098 Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Périodicité

Nature prime

Nature 032 032 -Indemnité compensatrice de fin de contrat pour inaptitude suite AT ou Maladie Profe

Date d'application 01 janv. 2013

Date modification 30 oct. 2019

Autres éléments

Autre élément <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

Non soumis à cotisation

5. Apprenti

Seuil d'exonération

Correction de la variable de paie CHN4 « Salaire > 0.79SMIC Lim Horaire Etab » : la variable de paie CHN2 « Salaire < 0.79SMIC Lim Horaire Etab » remplace la variable de paie CHO8 « Seuil exo cotisations sal. Arrondi »

Variable : CHN4 Salaire > 0.79SMIC Lim Horaire Etab

Prédéfini	CEGID		
Code	CHN4		
Libellé	Salaire > 0.79SMIC Lim Horaire Etab	Nature	Test
Thème	Calcul de la paie		

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0202 ... Base sécurité sociale >= Variables de paie CHN2 ... Salaire < 0.79SMIC Li
FIN

Alors Variables de paie 0202 ... Base sécurité sociale - Variables de paie CHN2 ... Salaire < 0.79SMIC Li
FIN

Sinon
Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

Code de cotisation individuelle – DSN MSA

Correction des codes de cotisation individuelle des cotisations suivantes :

- 20E4 « Maladie apprenti < 0.79 SMIC » qui devient le code « 075 – Cotisation Assurance Maladie » au lieu du code 002.
- 20E8 « Ass. Vieillesse TA app < 0.79 SMIC » qui devient le code « 076 – Cotisation Assurance Vieillesse » au lieu du code 002.
- 72R4 « CET Assurance Chômage MSA<0.79 SMIC » qui devient le code « 040 – Cotisation AC : assurance chômage sur rémun. Brutes après déduc. » au lieu du code 002
- 72X2 « Assurance Chômage App < 0.79 SMIC » qui devient le code « 040 – Cotisation AC : assurance chômage sur rémun. Brutes après déduc. » au lieu du code 002

6. Assurance Chômage pour les intermittents en CDDU

Mise en place d'une majoration des cotisations d'assurances chômage des intermittents du spectacle à compter du 01/01/2020 qui concernent les CDDU de 3 mois maximum.

Création de l'élément national 0538 « Activ. Majo CDD usage spectacle »

Création des variables :

Variable CDD6 « Décl. Majo CDDU Spectacle 1 »

Variable CDD8 « Décl. Majo CDDU Spectacle 2 »

Variable : CDD8 Décl. Majo CDDU Spectacle 2

Prédéfini : CEGID
Code : CDD8
Libellé : Décl. Majo CDDU Spectacle 2
Thème : Calcul de la paie
Nature : Test

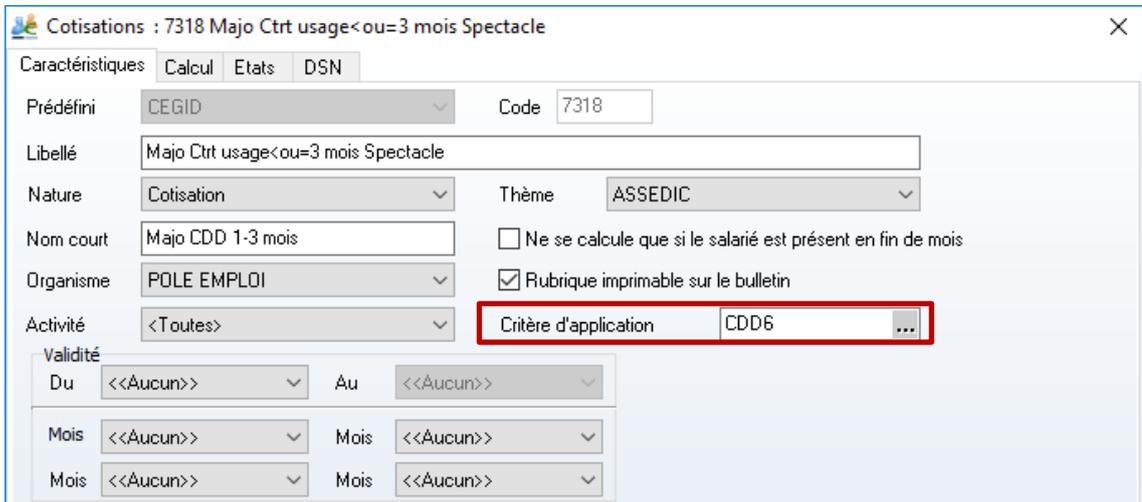
Test Bloc Note

Si Base rémunération 9970 Critère de Majo. Mod = Valeur (coef, taux, quant) 3
OR Montant rémunération 9970 Critère de Majo. Mod = Valeur (coef, taux, quant) 3
FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant) 1 1 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 0 0 **FIN**

Modification du critère d'application de la cotisation 7318 « Majo Ctrt usage < ou = 3 mois Spectacle ». La variable 1220 est remplacée par la nouvelle variable CDD6



Cotisations : 7318 Majo Ctrt usage<ou=3 mois Spectacle

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID | Code: 7318

Libellé: Majo Ctrt usage<ou=3 mois Spectacle

Nature: Cotisation | Thème: ASSEDIC

Nom court: Majo CDD 1-3 mois | Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: POLE EMPLOI | Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> | Critère d'application: CDD6

Validité

Du: <<Aucun>> | Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> | Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> | Mois: <<Aucun>>

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020 une majoration de 0.5% s'appliquera pour ces contrats.

Pour rappel les intermittents ne sont pas gérés en DSN 2020, vous devrez continuer à générer des AEM.

Décret 2019-797 du 26/07/2019 article 5 ; Règlement Ass.chômage annexes VIII et X article 50

7. Réduction générale Transport – de 20 salariés

Ajout des rémunérations suivantes dans le profil 426 « Réduction généralMajo Transp 1 à 20 » car elles étaient manquantes.

Rémunération	Libellé
9700	Limite 1 SMIC antérieure
9702	BRUT réduction antérieur
9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure
9706	Brut PAIE EN COURS
9708	Brut habituel PAIE EN COURS
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS
9712	Brut hors rém non impactées
9714	Brut habituel hors rém non impactée
9716	SMIC hors absence
9718	Nombre d'hs/hc
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours

8. Plan de paie du 16 octobre 2019

Réduction générale

A compter du 1^{er} octobre 2019, les contributions Assurance Chômage sont intégrées aux calculs de la réduction générale.

Brut réduction antérieur

Modification de la variable de paie 0777 « Brut loi Fillon » qui devient

Variable : 0777 Brut loi Fillon

Prédéfini	CEGID		
Code	0777		
Libellé	Brut loi Fillon	Nature	Test
Thème	Réductions RTT		

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0771 ... Brut hors HS loi Fillon > Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors Variables de paie 0771 ... Brut hors HS loi Fillon FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

Cette variable est reprise dans la rémunération 9702 « BRUT réduction antérieur » qui permet de déduire de l'assiette de la réduction annuelle Pôle Emploi (cotisations 9762 pour le régime général et 97V2 pour la MSA) la rémunération des mois précédents.

Attention ! Vous devez valider les bulletins d'octobre déjà effectués pour que la correction soit prise en compte.

Validité

Ajout d'un contrôle supplémentaire dans l'onglet validité des rémunérations 9700 « Limite 1 SMIC antérieure », 9702 « BRUT réduction antérieur » et 9704 « Limite 1.6 SMIC Antérieure » : il est désormais indiqué mois « Octobre » dans la partie validité.

Régularisation Réduc. Pôle Emploi

Correction de l'organisme attaché à la cotisation 9764 « Régularisation Réduc. Pôle Emploi » : l'URSSAF remplace le Pôle Emploi.

Correction de la codification DUCS affectée : la codification 1F0668 remplace la codification 1E0669.

MSA

Pour la MSA, la réduction générale est régularisée uniquement le dernier mois de l'année ou le dernier mois de travail. Nous ajoutons donc un critère pour les rubriques de régularisation pour qu'elles se déclenchent soit le dernier mois de l'exercice, soit le mois de sortie.

Pour cela, nous créons les variables de paie suivantes :

CLZ6 « Régul Réduction MSA »

Variable : CLZ6 Régul Réduction MSA

Prédéfini: CEGID
 Code: CLZ6
 Libellé: Régul Réduction MSA
 Nature: Test
 Thème: Réduction bas salaires

Test | Bloc Note

Si: Eléments nationaux 1944 ... Elargissement rédu = Valeur (coef, taux, quar 1
 FIN

Alors: Variables de paie 8032 ... Test réduc patronal FIN sive

Sinon: Valeur (coef, taux, quar 0 0 FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie CK12 « Application janvier 2019 » en critère d'application des cotisations suivantes :

- 97T8 « Régul. réduction générale MSA »
- 97V4 « Régularisation Réduc. Pôle Emploi »
- 97W4 « Régularisation réduction retraite »

CLZ8 « Application 10/2019 Régul Réd MSA »

Variable : CLZ8 Application 10/2019 Régul Réd MSA

Prédéfini: CEGID
 Code: CLZ8
 Libellé: Application 10/2019 Régul Réd MSA
 Nature: Test
 Thème: Réduction bas salaires

Test | Bloc Note

Si: Eléments nationaux 1944 ... Elargissement rédu = Valeur (coef, taux, quant 1
 AND Variables de paie 0080 ... Mois de paie en cour >= Valeur (coef, taux, quant 10
 FIN

Alors: Variables de paie 8032 ... Test réduc patronale FIN re

Sinon: Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie CK14 « Application à compter de 10/2019 » en critère d'application de la cotisation suivante 97U6 « Régularisation réduction MSA »

https://www.msa.fr/lfy/employeurs/reduction-fillon?p_p_id=56_INSTANCE_Yt0fbmARieNi&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_count=2&_56_INSTANCE_Yt0fbmARieNi_read_more=3

Réduction retraite ARRCO 2

Pour vous permettre de prendre en compte les cas de taux de cotisation retraite supérieurs au légal sans avoir à personnaliser l'élément national 1946 « Taux légal réduction retraite », nous modifions notre paramétrage.

Création de la variable de paie CLZ2 « Taux légal réduction retraite »

Variable : CLZ2 Taux légal réduction retraite

Prédéfini	CEGID
Code	CLZ2
Libellé	Taux légal réduction retraite
Nature	Test
Thème	Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Variables de paie CKG2 ... Taux retraite réduction < > 2 Eléments nationaux 8698 ... Limite maximum Taux

AND Variables de paie CKR0 ... Taux conv retraite ré < > Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CKR6 ... Taux T1 retraite PP

+ Variables de paie CK20 ... Taux CEG FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CKG2 ... Taux retraite réduction

FIN

Modification de la variable de paie CKG6 « Taux réduction retraite arrco 2 » reprise en taux patronal de la cotisation 9706 « Taux coefficient Retraite ARRCO 2 » : la variable de paie CLZ2 remplace la variable de paie CKG2 « Taux retraite réduction ARRCO 2 »

Variable : CKG6 Taux légal réduction retraite ARRCO 2

Prédéfini : CEGID
 Code : CKG6
 Libellé : Taux légal réduction retraite ARRCO 2
 Nature : Test
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie CLZ2 ... Taux légal réduction >= Eléments nationaux 8698 ... Limite maximum Taux
 FIN

Alors Eléments nationaux 8698 ... Limite maximum Taux / Valeur (coef, taux, quant 100
 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CLZ2 ... Taux légal réduction n
 / Valeur (coef, taux, quant 100
 FIN

Modification de la variable de paie CKR6 « Taux T1 retraite PP » pour prendre en compte les éléments liées à la retraite pour les organismes ARCCO 2/AGIRC 2

Variable : CKR6 Taux T1 retraite PP

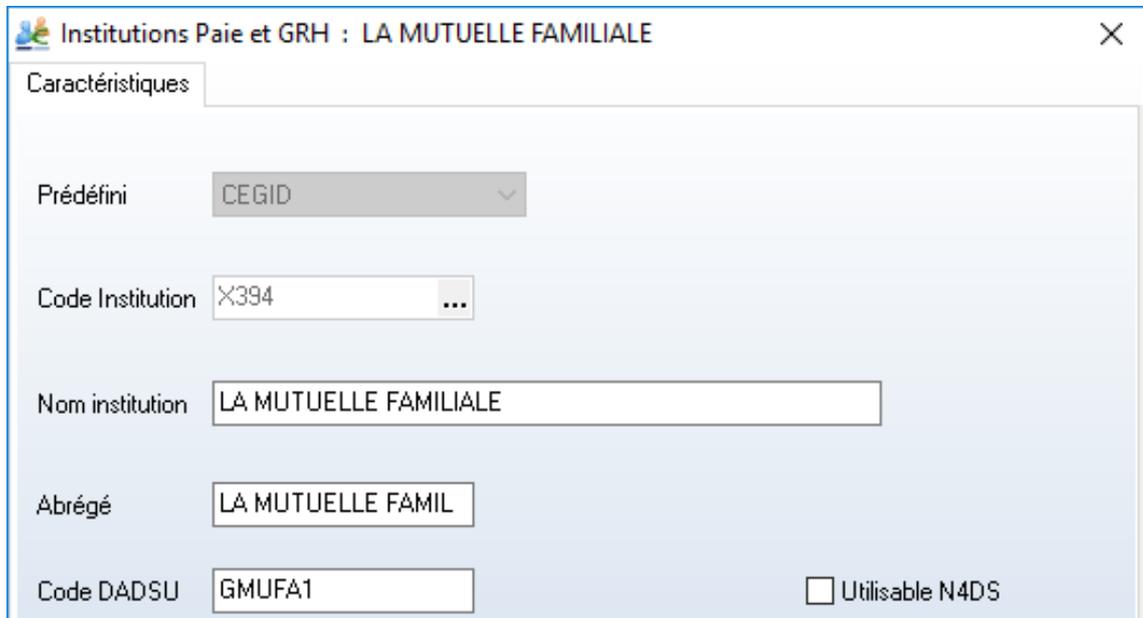
Prédéfini : CEGID
 Code : CKR6
 Libellé : Taux T1 retraite PP
 Nature : Calcul
 Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie CKP0 ...	Taux légal retraite réduction	+ ↓
Variables de paie CKR0 ...	Taux conv retraite réduction PP	+ ↓
Base d'une rubrique cotisation 9708 ...	Taux coefficient Retraite	+ ↓
Variables de paie CKG2 ...	Taux retraite réduction ARRCO 2	+ ↓
Base d'une rubrique cotisation 9706 ...	Taux coefficient Retraite ARRCO 2	FIN ↓

Il conviendra de personnaliser les cotisations sur le bon organisme.

DSN

Création de l'organisme X394 « LA MUTUELLE FAMILIALE »



Institutions Paie et GRH : LA MUTUELLE FAMILIALE

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: X394

Nom institution: LA MUTUELLE FAMILIALE

Abrégé: LA MUTUELLE FAMIL

Code DADSU: GMUFA1 Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

Apprenti

Taux retraite supérieur au légal

Ajout de la variable de paie CGF4 « Retraite comp. unif. NC conv T1 PS » en taux salarial des cotisations 74Z8 « Retraite comp. conv. T1 » et 7530 « Retraite comp. unifiée conv. T1 app » car elle était manquante.

Ajout de la variable de paie CGN8 « Retraite comp. unif. C conv T1 PS » en taux salarial des cotisations 7514 « Retraite comp. conv. T1 » et 7546 « Retraite comp. conv. T1 » car elle était manquante.

Seuil d'exonération

Correction de la variable de paie CHO8 « Seuil exo cotisations sal. Arrondi », afin que le seuil d'exonération ne soit plus proratisé en cas d'absence ou de temps partiel.

En revanche, il reste proratisé dans le cas d'entrée/ sortie en cours de mois.

Variable : CHO8 Seuil exo cotisations sal. arrondi

Prédéfini	CEGID		
Code	CHO8		
Libellé	Seuil exo cotisations sal. arrondi	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		
Type de base	Base	Opérateur	
Valeur (coef, taux, quantité)	151.6	151.67	*
Eléments nationaux	0011 ...	SMIC Horaire	*
Eléments nationaux	0706 ...	Pourcentage Smic base apprenti	FIN

Création des variables de paie suivantes :

Variable : CJX2 Seuil exo cotisations sal. E/S

Prédéfini	CEGID		
Code	CJX2		
Libellé	Seuil exo cotisations sal. E/S	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		
Type de base	Base	Opérateur	
Variables de paie	0679 ...	Horaire de base loi fillon TEPA	*
Eléments nationaux	0011 ...	SMIC Horaire	*
Eléments nationaux	0706 ...	Pourcentage Smic base apprenti	*
Base rémunération	3724 ...	Prorata Plafond calculé	FIN

Variable : CJX4 Salaire < 0.79SMIC Lim Horaire Etab

Prédéfini	CEGID		
Code	CJX4		
Libellé	Salaire < 0.79SMIC Lim Horaire Etab	Nature	Test
Thème	Exonération cotisations		
Test	Bloc Note		
Si	Variables de paie	3810 ...	Base Déd Entrée/So <>
			Valeur (coef, taux, quant) 0
	FIN		
Alors	Valeur (coef, taux, quant)	1	* Variables de paie CJX2 ... Seuil exo cotisatio
	FIN		
Sinon	Valeur (coef, taux, quant)	1	* Variables de paie CHO8 ... Seuil exo cotisatio
	FIN		

Variable : 3810 Base Déd Entrée/Sortie

Prédéfini	CEGID	
Code	3810	
Libellé	Base Déd Entrée/Sortie	Nature : Calcul
Thème	Calcul de la paie	

Type de base	Base	Opérateur
Base rémunération	3030 ...	Déduction entrée +
Base rémunération	3060 ...	Déduction départ +
Variables de paie	C7C2 ...	Cumul Base déd E/S FIN

Création du cumul A21 « Base déduction E/S » qui est à renseigner dans les rubriques d’absences entrée / sortie en prédéfini dossier ou standard afin d’automatiser la proratisation du seuil d’exonération.

AED - Salaire brut assurance chômage apprenti

Création des affectations N4DS sur le segment 320 « Salaire brut assurance chômage et ou AGS – S48.G10.00.018 » pour les cotisations suivantes :

- 7050 « Assurance Chômage App < 0.79 SMIC »
- 7052 « Assurance Chômage App > 0.79 SMIC »
- 72X2 « Assurance Chômage MSA < 0.79 SMIC »
- 72X4 « Assurance Chômage MSA > 0.79 SMIC »

Ainsi, cette zone sera bien renseignée lors de la génération de vos AEDs.

Modification de l'AED : Salarié 0000000038 APPRENTI NON CADRE Florent Période 11

Période/salarié	Situation administrative	Durée du travail/régime de base/assiette SS	Primes / Indemnités
Assurance chômage (S48)			
Assurance chômage			
Code assujettissement assurance chômage	Obligatoire	Salaire brut assurance chômage et ou A...	927,96
Code exonération assurance chômage	Exonération salariale	Salaire brut	927,96
Code assujettissement AGS	Activité assujettie	<input type="checkbox"/> Cotisation sur le salaire de comparaison (expatriés)	

Indemnité de retraite

Ajout du cumul 05 « Salaire brut habituel » dans la gestion associée de la rubrique de rémunération 4706 « Indemnité départ retraite » car il était manquant. Cela posait problème notamment pour le calcul de la réduction générale.